



# Rapport d'orientation budgétaire

# 2025

## Sommaire

1. Nouveautés : impacts du passage aux 3 500 habitants
2. Contexte international et national
3. Evolutions en fonctionnement et investissement
4. Dette : structure, taux et ratios
5. Ratios : comparaisons avec communes de même strate
6. Pistes de réflexion : projection et calendrier

# 1. Nouveautés : passage aux 3 500 habitants

## Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le DOB est défini comme une discussion tenue par le conseil municipal et porte sur les grandes lignes du budget à venir mais aussi des projets. Il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants mais fortement conseillé pour les communes plus petites.

Cet échange constitue la première étape pour le vote du budget.

Le DOB a plusieurs objectifs :

- Informer les élus du conseil mais aussi les administrés
- Présenter la situation budgétaire de la commune
- Présenter les orientations budgétaires pour l'année à venir
- Présenter les grands projets à venir
- Permettre aux élus de poser des questions

Le DOB doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget tout en n'ayant pas lieu le même jour que le vote du budget et en respectant un « délai raisonnable » entre le DOB et le vote du budget.

Le DOB est précédé de l'envoi du ROB (présent document) afin que les élus aient connaissance des informations préalablement et puissent préparer leurs questions.

## Budget croisé

Alors que le budget reste voté en nature, c'est à dire en fonction du type du bien ou services en dehors de toute considération du lieu ou du type d'usage qui en est fait ; il faut désormais proposer une annexe qui permet de lister les dépenses aussi selon leur fonction (présentation fonctionnelle) c'est-à-dire pour quel service ce bien ou ce service aura été acquis

## Nouvelles annexes

Plusieurs annexes budgétaires deviennent obligatoires avec le passage aux 3 500 habitants notamment :

- Structure de la dette
- Etat du personnel
- Liste des subventions attribuées
- Organisme auxquels la commune adhère
- Budget « vert »

### Rattachement de charges

Nouvelle obligation, les charges (dépenses) et les produits (recettes) doivent être rattachée à l'année de leur exécution pour se conformer strictement au principe d'annualisation des budgets. C'est-à-dire qu'une dépense engagée et réalisée en 2024 devra apparaître sur le budget 2024 quand bien même la facture n'arriverait qu'en 2025.

### Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Autre particularité, les différents investissements doivent être intégrés dans un PPI celui-ci permettant de constater les dépenses à venir sur plusieurs années mais également les recettes et de s'assurer que ceux-ci sont en adéquation avec les capacités financières de la commune.

Ce PPI doit également prendre en compte les frais de fonctionnement inhérents à la majorité des investissements réalisés.

Ce document de projective et de perspective ne gèle ni la quantité ni l'ordre des investissements qui seront réalisés. Ils ne constituent qu'une projective et peuvent faire l'objet d'annulation, modification ou re évaluation tout au long des années.

Il n'en reste pas moins obligatoire au niveau du ROB/DOB. Une première version, sommaire, vous est ici présentée.

### Amortissements

Dernière nouveauté à signaler, l'obligation qui nous est désormais faites de réaliser des investissements sur les biens acquis et amortissables.

Par usage, beaucoup de petites collectivités n'effectuent pas ces opérations d'amortissement, ce sera désormais une obligation et, conformément à la nomenclature M57, cet amortissement doit intervenir dès la mise en service du bien. Il n'y a plus de démarrage à l'année N+1.

## 2. Contexte international et national

Plusieurs extraits et les graphiques sont issus de la DOB/PLF 2025 de la caisse d'épargne et du DOB en instantané 2025 de la Banque Postale

### Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

### Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

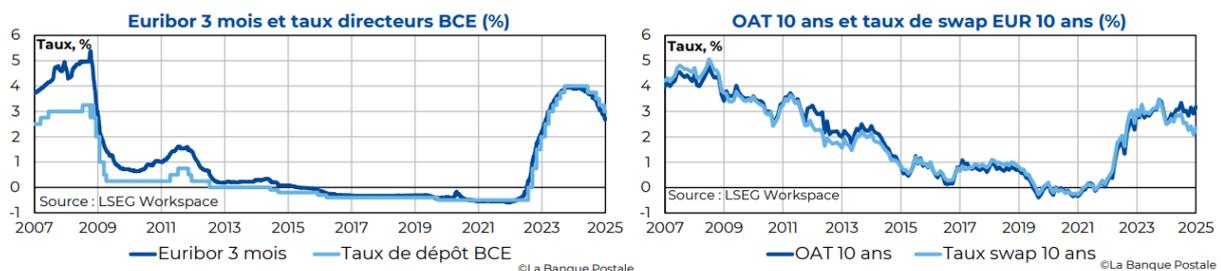
L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023.

L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %.

Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis.

Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

### Évolution des taux d'intérêt



## Crise géopolitique

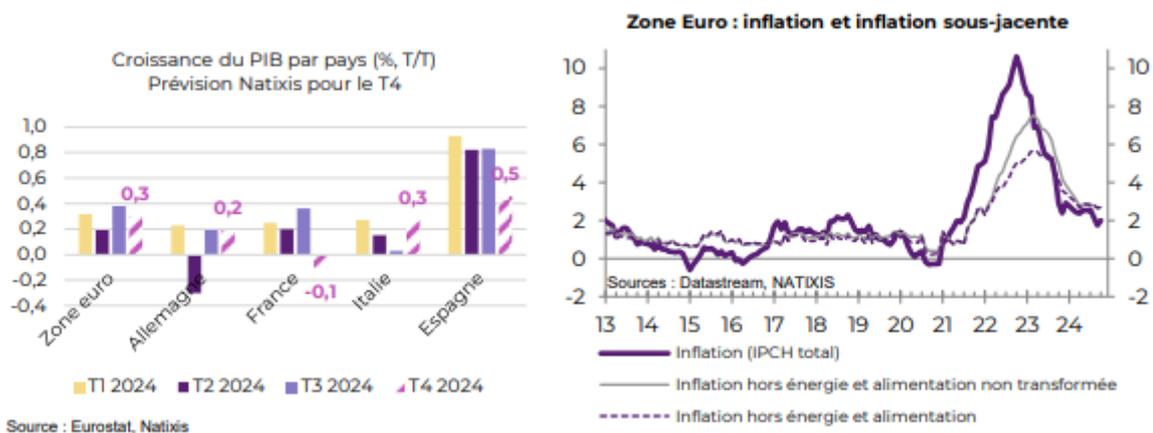
Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique.

L'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités où celle-ci doit réinventer un nouveau modèle industriel sans garantie d'y parvenir.

## Zone Euro : activité en progression mais quid de son maintien

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4e trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.



## Zone euro : l'inflation en suspend

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

## France : fin des JO, ralentissement, instabilité politique et dette

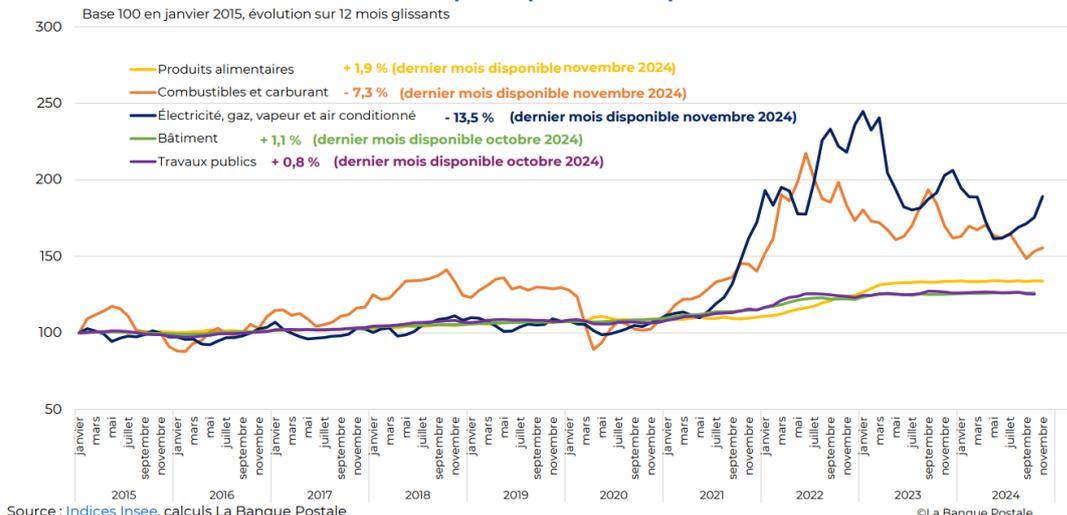
Estimation de croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3e trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Cette réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

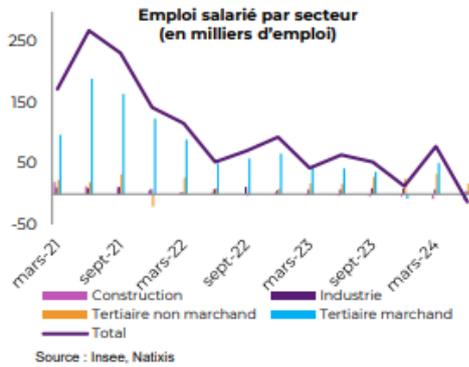
### Indices de prix impactant la dépense locale



## Instabilité politique

L'instabilité politique est une première sous la Ve république et pour l'instant, les marchés financiers sont plutôt conciliants. Ceci pouvant s'expliquer par les problèmes rencontrés par l'Allemagne. Pour autant, la dette pourrait être cause d'un revirement de situation. Cette instabilité peut induire les ménages à augmenter leur épargne et limiter la consommation et la croissance.

## Essoufflement dans la création d'emploi privés



Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024.

Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix.

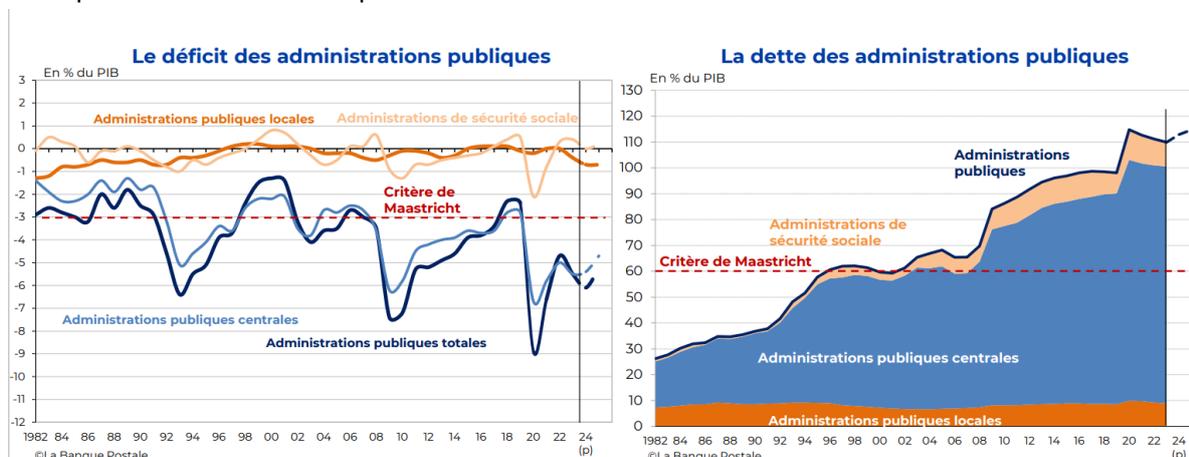
## France : la question de la dette

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ;
- la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ;
- les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %.



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2023 puis PLE 2025 (version au 11 octobre 2024)

## L'impact pour les collectivités

Malgré le vote du budget début février, l'absence de recul et d'analyse par les spécialistes font que les lignes suivantes reposent sur des éléments connus avant le vote du budget et des prospectives.

### Dotations :

Prévision d'une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : elle est fixée à 27,2 milliards € pour 2025 c'est-à-dire une diminution concrète puisqu'elle n'est pas ajustée en fonction de l'inflation.

Le PLF propose une minoration importante de 487 millions € des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions € en 2024

Pour les dotations de péréquation il est prévu une majoration de 290 millions € dont 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, le projet du gouvernement est de répartir la hausse de la DSR au minima à 60 % sur sa deuxième part appelée « péréquation » car cette fraction de DGF revient à presque toutes les communes de moins de 10 000 habitants. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes vont voir leur DGF diminuer.

Ce PLF refait sortir le projet d'un « renforcement de la transparence des critères utilisés pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales ». Le gouvernement choisit de poursuivre la simplification de la dotation de compensation qui prévoyait l'intégration au sein de cette dotation de l'ensemble des parts « compensation part salaire (CPS) » de la dotation forfaitaire des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre. Cette mesure devrait permettre d'améliorer la prévisibilité de l'évolution de cette dotation mais fait peser de grandes questions sur le montant total à attribuer aux collectivités locales.

### FCTVA :

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €.

En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à 14,850 % pour les attributions versées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre 16,404 % en 2024 (soit par exemple une perte nette de 133 411 € pour Saint-Brès pour le financement du groupe scolaire).

De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement.

### Fonds vert :

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard € en 2025.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

### Autres annonces :

Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, cet article propose la création d'un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025. Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal du compte de clôture

2023 sont supérieures à 40 millions €, sauf pour certaines. Ainsi 450 collectivités sont visées par cette mesure.

Le montant global du prélèvement est égal à la différence (si elle est positive) entre un solde de référence (solde prévisionnel de la LFI de l'année) et le solde effectivement réalisé au cours de l'année précédente. Le montant (3 milliards € pour l'année 2025) est déterminé par un arrêté ministériel.

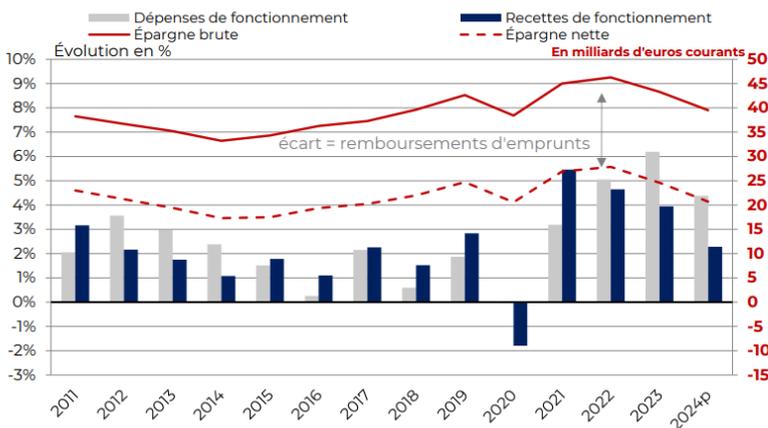
**Cette annonce est très inquiétante car touche à l'un des tout dernier élément de l'autonomie financières des collectivités locales : la fiscalité. Rien ne garantie que la péréquation soit maintenue ni que les critères de sélection ou de choix ne soient pas modifié à l'avenir.**

### Energie :

Fin du bouclier et amortisseur tarifaire. Une baisse du tarif réglementé à été annoncé de 15% en février 2025. La plupart des collectivités locales risquent de ne pas en bénéficier car soumises à des obligations de contractualisation au tarif du marché. Ce tarif étant libre, les fournisseurs ne sont pas obligés de répercuter les baisses.

### Situation des collectivités locales : augmentation des investissements mais baisse des moyens de financements

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

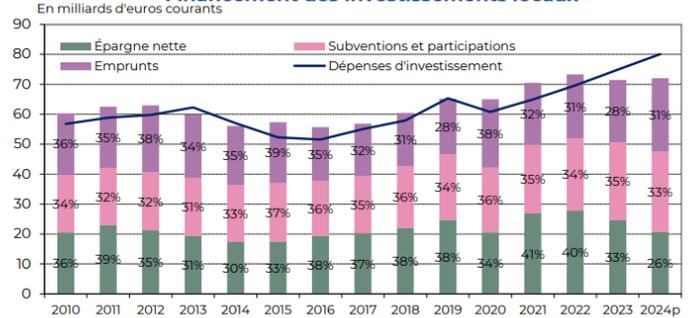


©La Banque Postale, prévisions publiées le 25 septembre 2024

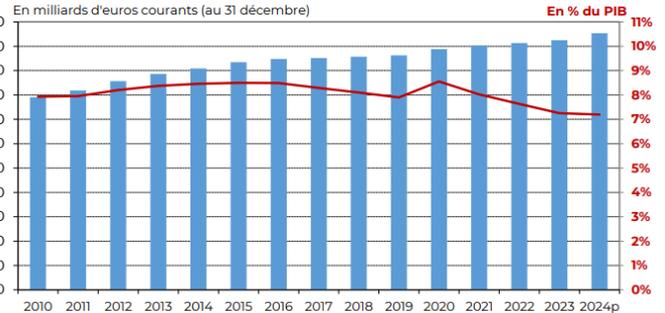
Retrouvez une analyse plus complète des finances des collectivités locales : <https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales.html>

\*La somme des parts peut différer de 100 % car il existe parfois un écart entre les modes de financement et le niveau d'investissement, qui correspond à la variation du fonds de roulement.

Financement des investissements locaux\*



Encours de dette des collectivités locales



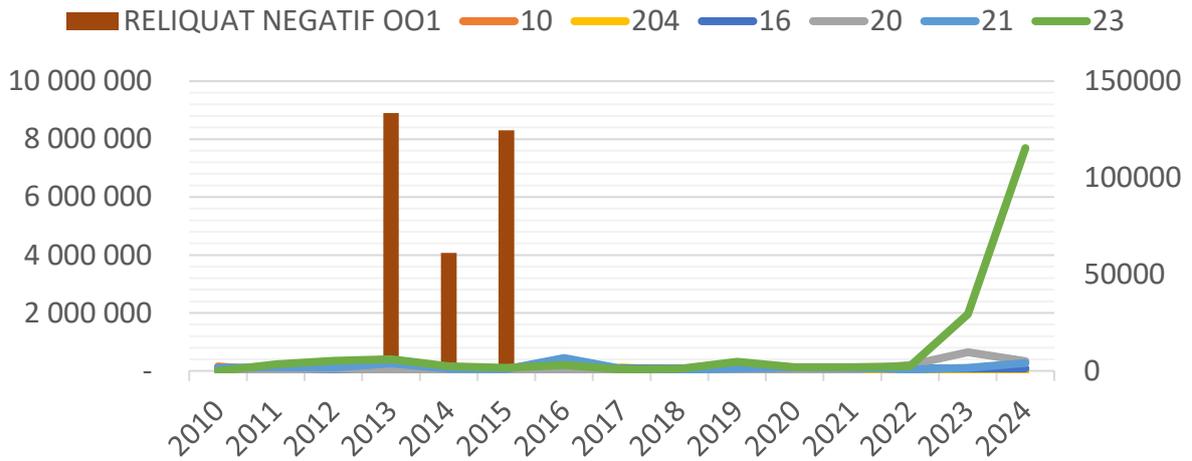
### 3. Evolutions

#### Investissement

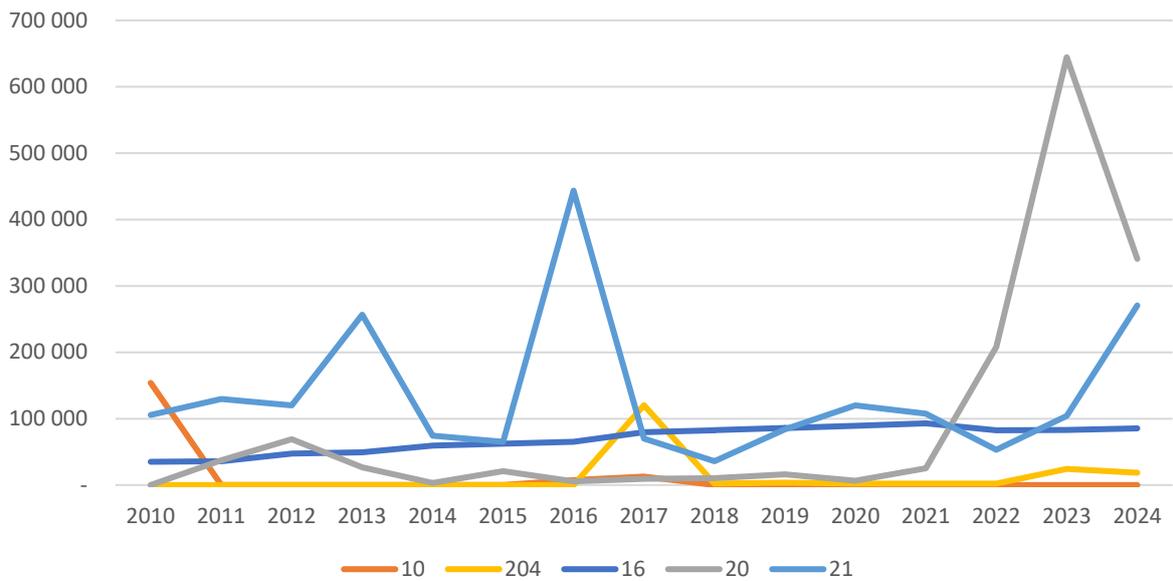
L'évolution des dépenses d'investissement a été très particulier sur les 14 dernières années.

Très limitées, malgré quelques pics en 2013 et 2016, les dépenses se sont accélérées à compter de 2022 et d'autant plus entre 2023 et 2024 avec le groupe scolaire.

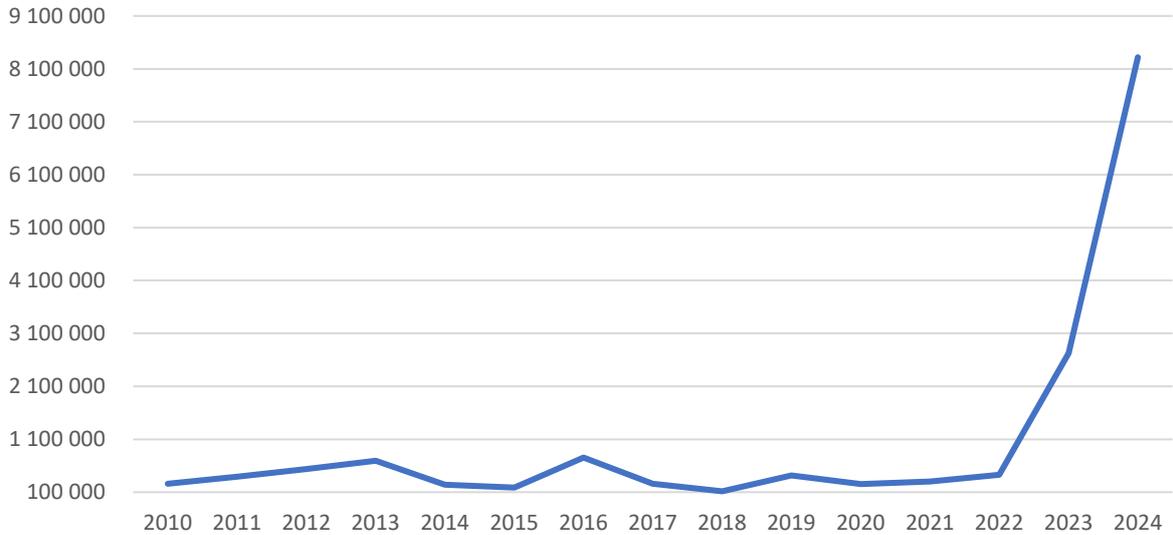
Comme visible sur le graphique, le budget d'investissement n'est plus en déficit depuis 2016 ce qui rejoint l'idée qu'il n'y avait que peu d'investissement réalisés et tout en autofinancement.



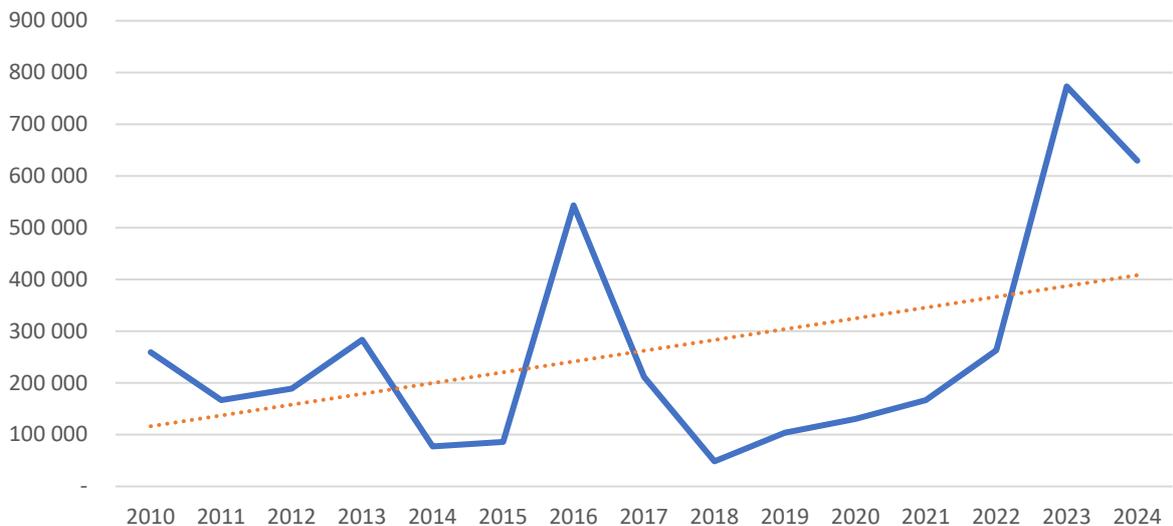
Le même graphique sans le reliquat négatif et sans le chapitre 23 (essentiellement à destination des travaux du groupe scolaire) confirme cette tendance récente d'investissement et les deux pics de 2013 et 2016.



Cette situation est encore plus marquée quand l'ensemble des investissements sont regroupés et que les remboursements de capital d'emprunt (chapitre 16, dépenses obligatoires) sont retirés :



Pour plus d'honnêteté il conviendrait de reprendre le même graphique sans le chapitre 23 ni le chapitre 16. Là encore, nous constatons des pics en 2013 et 2016 et une tendance globale à une augmentation des investissements concrets et réels en augmentation :



Les années 2023 et 2024 (et dans une moindre mesure, 2025) ont été particulièrement marquées par la construction du groupe scolaire où l'essentiel des dépenses ont été réalisées et le tout par un financement bien réfléchi.

Ces travaux ont été bien anticipés, avec des recettes prévues des années en avance, et n'ont eut qu'un impact mesuré sur les finances de la commune malgré un investissement conséquent et peu subventionné (16% seulement). Un emprunt long de 2 million a du être contracté ce qui impactera le chapitre 16

En conclusion de 2024, le résultat d'investissement sera négatif.

## Fonctionnement

### Dépenses

Étrangement, les dépenses de fonctionnement n'ont connu qu'une faible évolution sur les 14 dernières années.

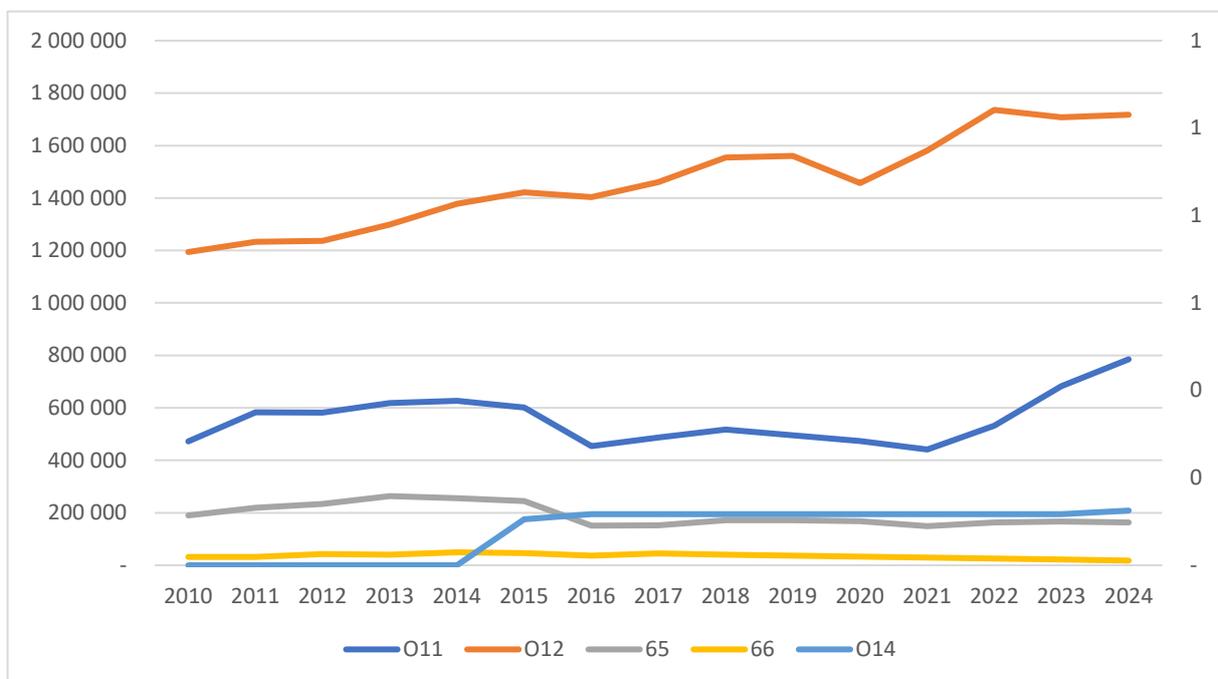
Une stabilité très étrange au 011 (dépenses courantes) entre 2010 et 2021 (-12% chiffre à accentuer d'autant plus avec l'inflation) avant de connaître une brusque accélération entre 2022 et 2024 (+77%)

L'évolution a été moins marquée au niveau du 012 (frais de personnel) avec une augmentation de 43% en 14 ans soit une moyenne de 3% par an correspondant à la fois au Glissement Vieillessement Technicité (GVT) et à la montée en puissance de la commune.

Le chapitre 65 (autres dépenses dont les subventions et les indemnités des élus) est resté très stable (-14%) sur les 14 dernières années.

Depuis 2015, la commune doit payer une indemnité de compensation à la métropole démarrant à 174 912 € et passant à 208 357 € en 2024. Celle-ci ne s'est étrangement pas accompagnée d'une diminution ni au 012 ni au 011 et, même pire, d'une augmentation rapide de ce dernier chapitre.

Enfin, le chapitre 66 (remboursement des intérêts d'emprunt) est en constante diminution depuis 2017 et montre un endettement non seulement très faible de la commune mais aussi parfaitement maîtrisé. Ce dernier chapitre sera en forte augmentation en 2025 tant pour des raisons structurelle (emprunt de longue durée pour 2 millions) et conjoncturelle (prêt-relais de 2 millions sur 2 ans)



## Recettes

A contrario des dépenses dont les évolutions sont soit faibles soit hétérogènes, les recettes ont été globalement et régulièrement en progression et ceci sur plusieurs chapitres.

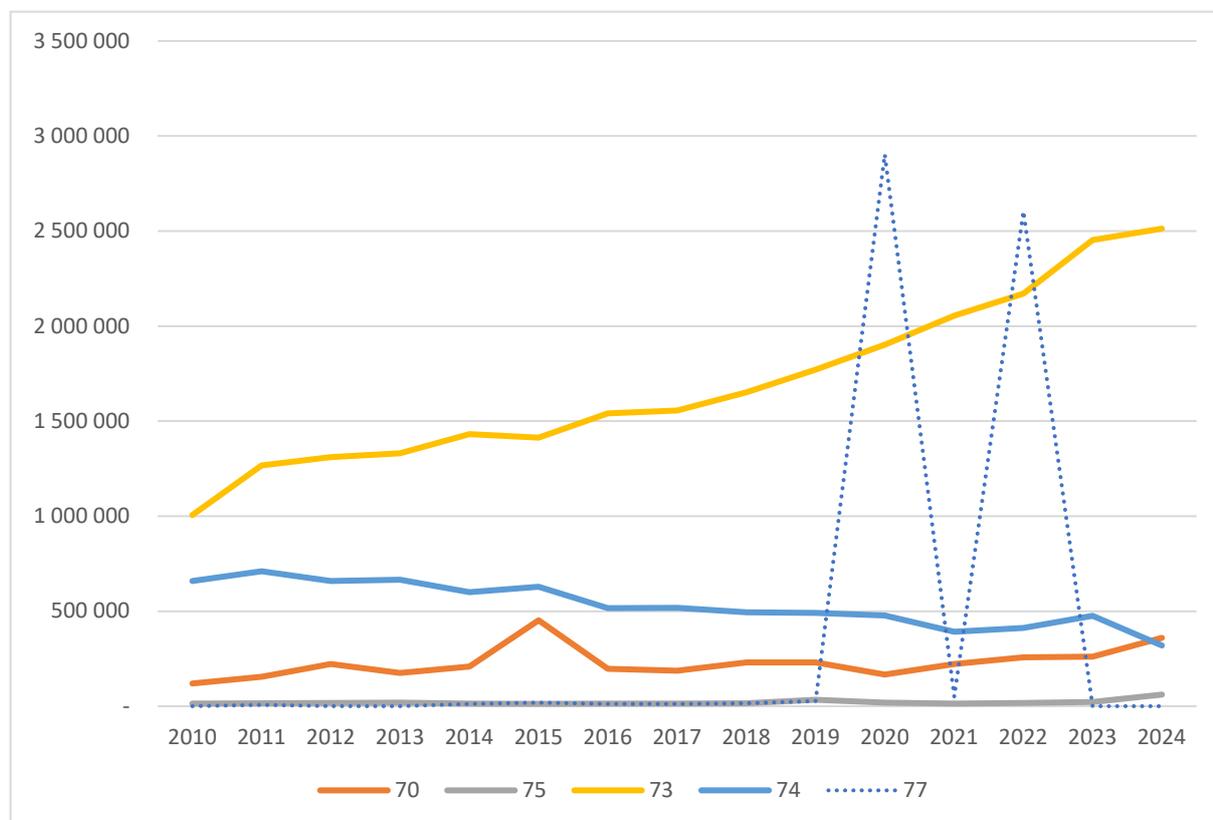
En termes d'autonomie financière, deux points positifs :

- Le chapitre 70 (vente de produits et services) est en augmentation de 200 %, notamment grâce au périscolaire, et dépasse, en valeur, les dotations.
- Le chapitre 73 (impôts et taxes) est en progression de 149 % et constitue la principale source de revenus de la commune. Tout ceci sans augmentation des taux depuis 10 ans et dû grâce à la dynamique des bases fiscales et des nouvelles constructions

Le chapitre 75 est largement en retrait.

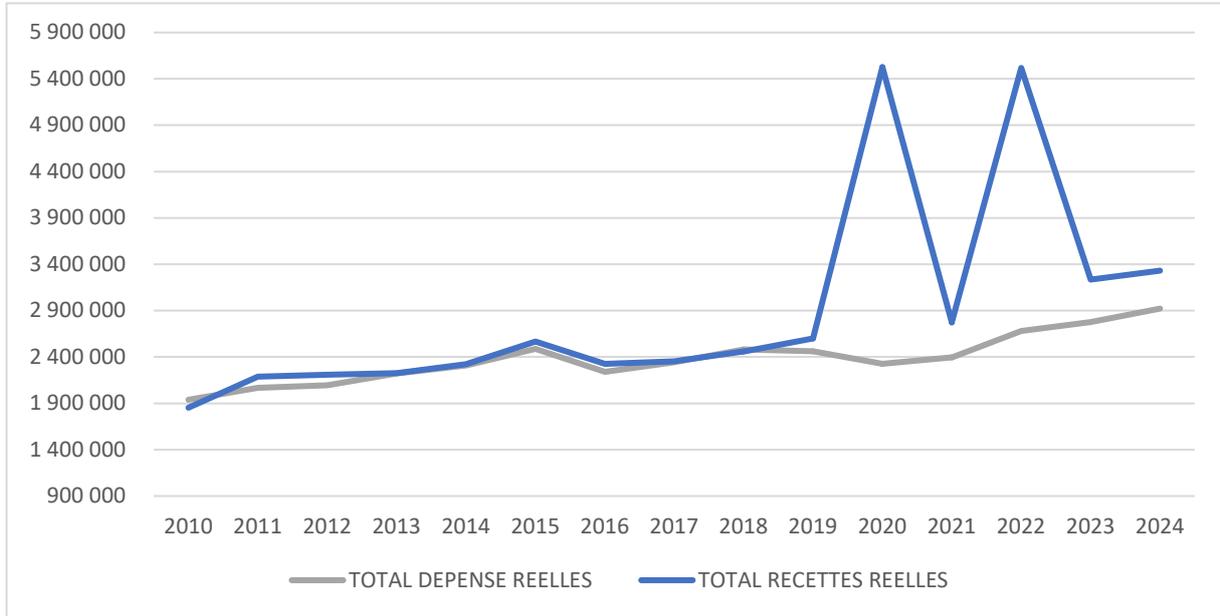
Les dotations, elles, sont en net repli depuis 2011 et les annonces de la présidence Hollande en perdant 51% sur 14 ans. Fait étrange, l'accélération de la baisse entre 2020 et 2024 à surveiller et analyser.

A noter, fait rare dans une commune comme Saint-Brès, les chapitre 77 (recettes exceptionnelles) ont connu des pics très importants en 2020 et 2022 correspondants aux ventes de bâtiments et/ou terrain permettant le financement du groupe scolaire

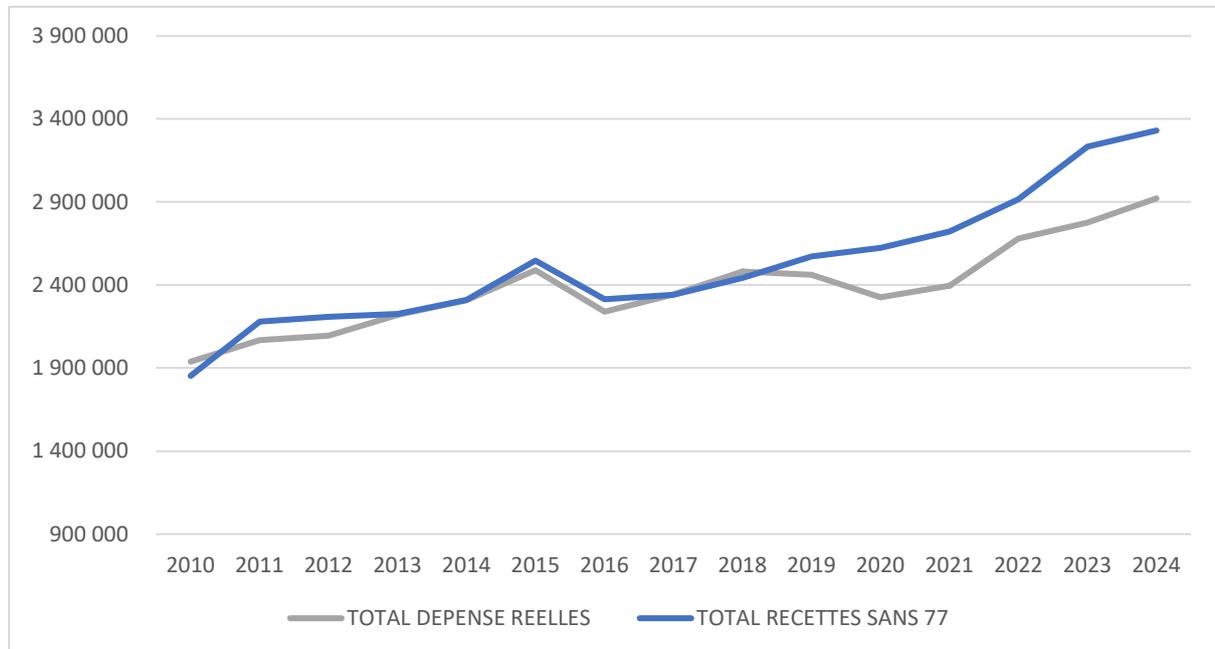


### Conclusion des évolutions

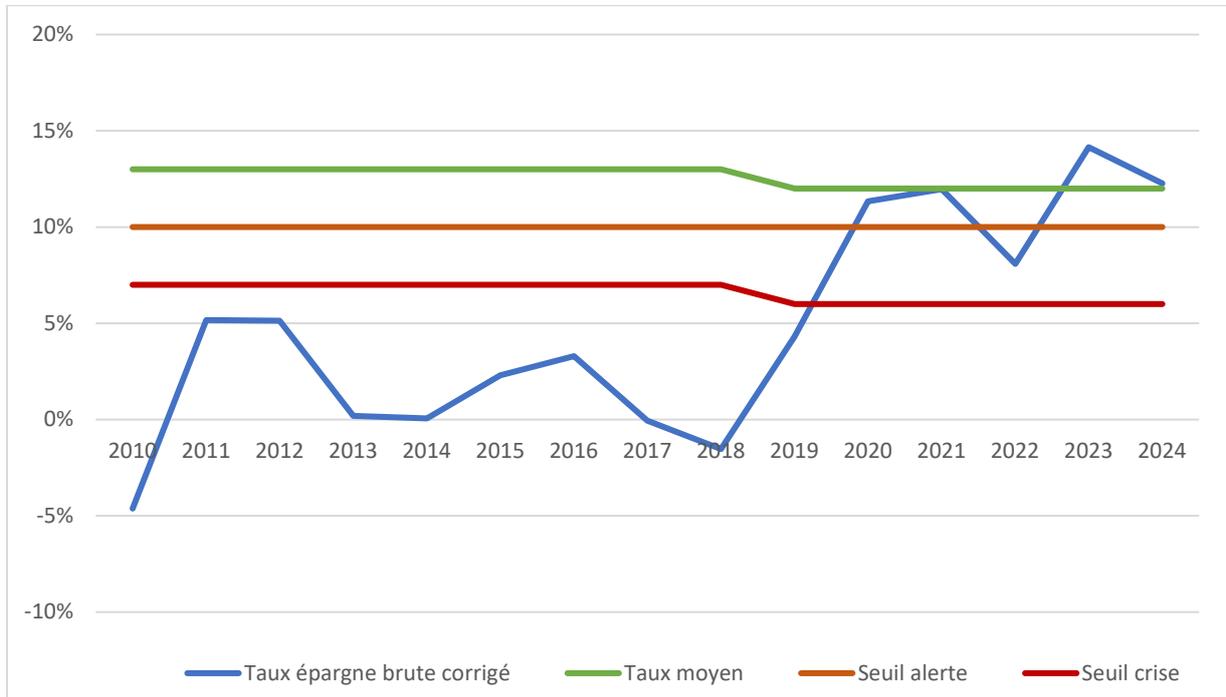
Cette belle progressivité ne doit pas masquer le fait qu'elle a rendu des finances saines que depuis 2019. Avant cette date, plusieurs indicateurs montrent que le niveau des dépenses de fonctionnement est égal, voir parfois supérieur, selon un effet appelé « ciseau » aux recettes et qui pourrait expliquer le faible niveau d'investissement dans les premières parties de cette analyse.



Sans le 77 (recettes exceptionnelle) la situation est d'autant plus visible dans son amélioration pérenne



Ceci est d'autant plus parlant sur le taux d'épargne brut qui a longtemps été faible voit inexistant. Il est rapidement passé à un niveau proche ou conforme à la moyenne dès 2020 et s'est bien stabilisé malgré une chute en 2022.



Comme il est visible sur les 5 dernières années, sauf 2022, le taux d'épargne brut, et, par corollaire, la capacité d'autofinancement, a retrouvé des niveaux conformes aux attentes des communes de même strate.

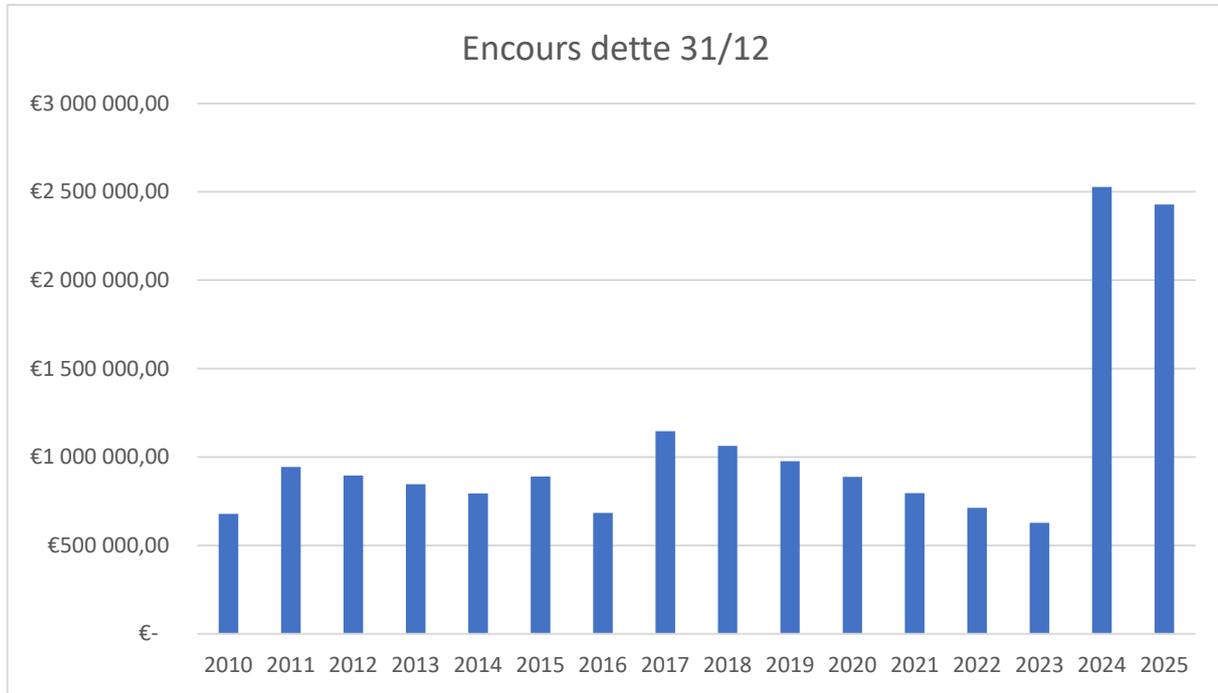
Ceci devrait permettre de retrouver des niveaux d'investissements là aussi plus conformes à celui rencontré sur les communes de mêmes strates, d'autant que le chemin à parcourir est complexe au niveau des investissements (voir la section 6)

Pour autant, il convient de s'assurer que ces niveaux sont bien l'illustration d'une situation structurelle et non pas seulement une succession de conjoncture et de phénomène. Ceci sera l'un des objectifs (section 6) à poursuivre.

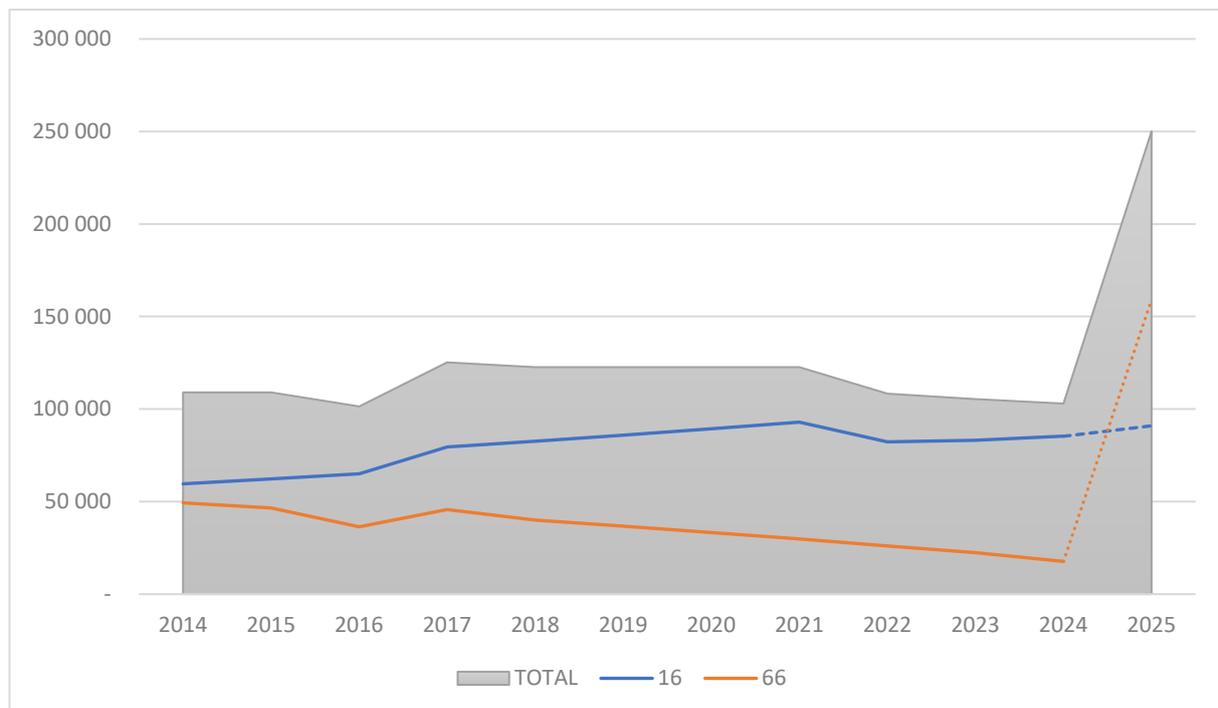
## 4. Dette

### Etat de la dette

Le niveau de la dette est historiquement bas et limité sur la commune de Saint-Brès avec un encours dépassant rarement les 1 millions (jusqu'à 2024)

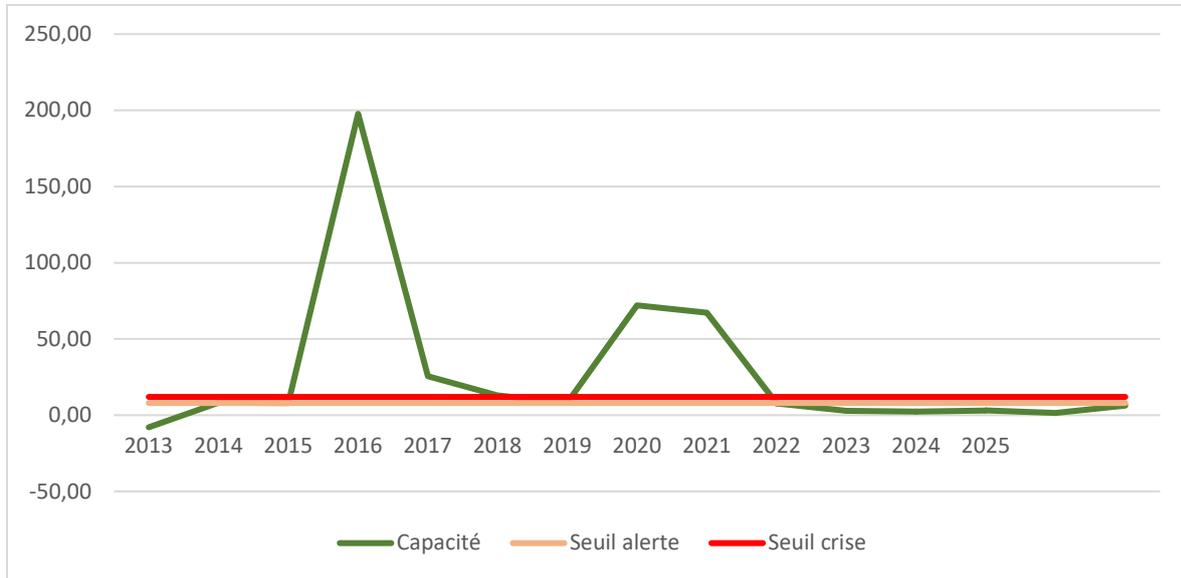


Ceci se ressent aussi sur les frais à dégager chaque année pour procéder à leurs remboursements tant au niveau du capital (investissement) que des intérêts (fonctionnement).



A noter qu'à compter de 2025, le prêt relais causera d'importants frais de fonctionnement pour les intérêts à rembourser.

Du fait de la situation de la section de fonctionnement, l'endettement a été remarquablement bien maîtrisé, et à raison, puisque la capacité de désendettement est restée, pendant plusieurs années, bien supérieur au seuil de crise.



### Structure de la dette

L'ensemble des prêts contractés par la commune sont sains et basés sur des taux fixes ou variables simples (le seul dans ce dernier cas est celui du groupe scolaire basé sur le taux du livret A + marge fixe)

Aucun emprunt toxique n'a été recensé.

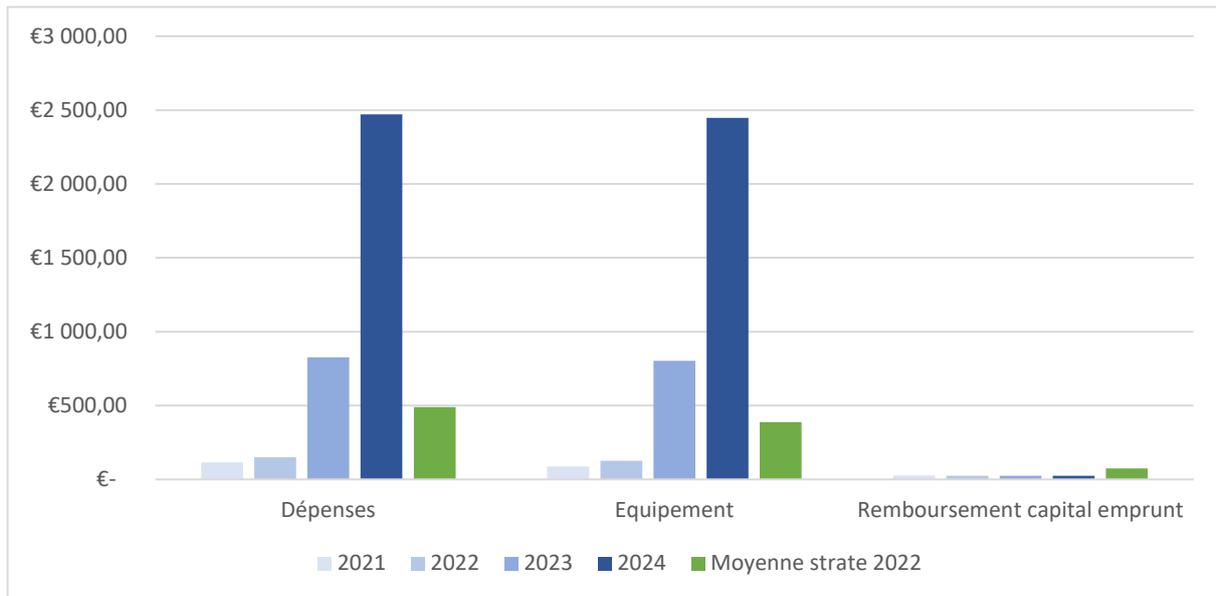
Structure	Nombre de prêt en cours au 31/12/2024
A1	5

## 5. Ratios

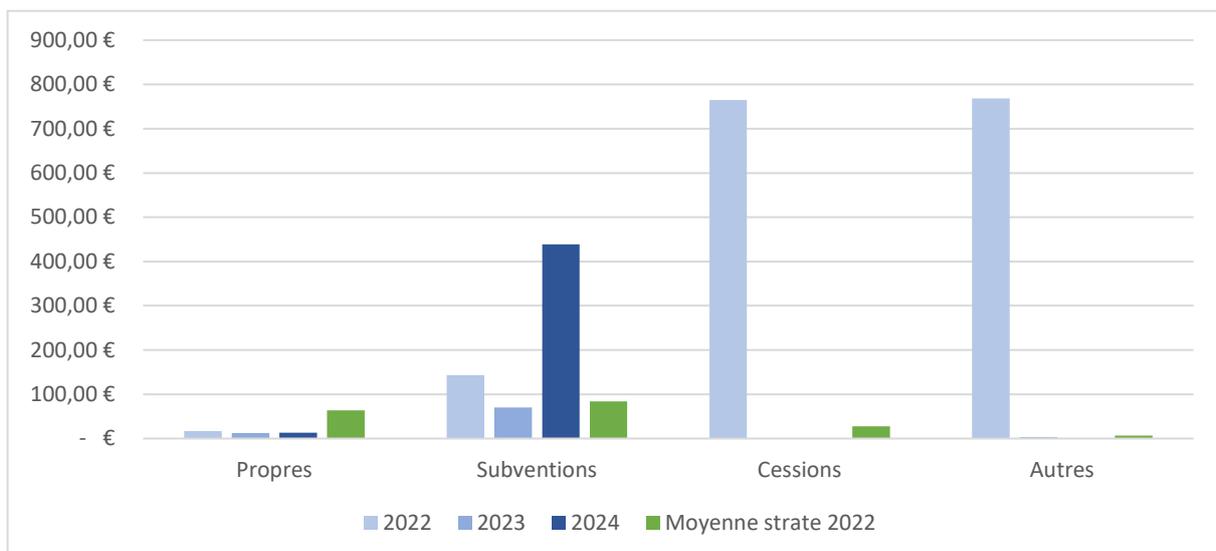
*Pour des raisons de praticité, les ratios s'apprécient et se comparent selon la tranche de 2000 à 3500 habitants, et selon un chiffre choisi de 3400 habitants ceci pour permettre des comparaisons.*

Comme déjà indiqué, la commune a longtemps moins investi que les communes de même strate jusqu'à ces dernières années. Le groupe scolaire a apporté beaucoup d'investissement et largement dépassé les moyennes mais reste épisodique.

La encore, en termes de ratios, le faible endettement de la commune est confirmé et reste inférieur aux communes de même taille.



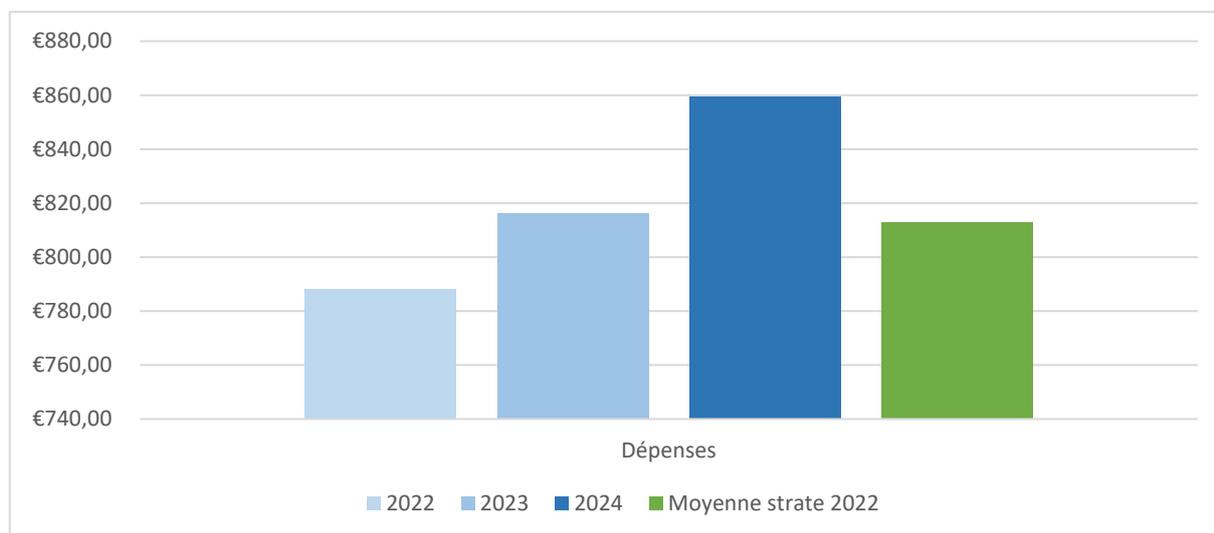
En termes de recettes, là encore, la commune est atypique. L'autofinancement y reste inférieur aux moyennes, les subventions dans la norme et beaucoup est issu d'autres ressources notamment la vente de biens



## Fonctionnement

### Dépenses

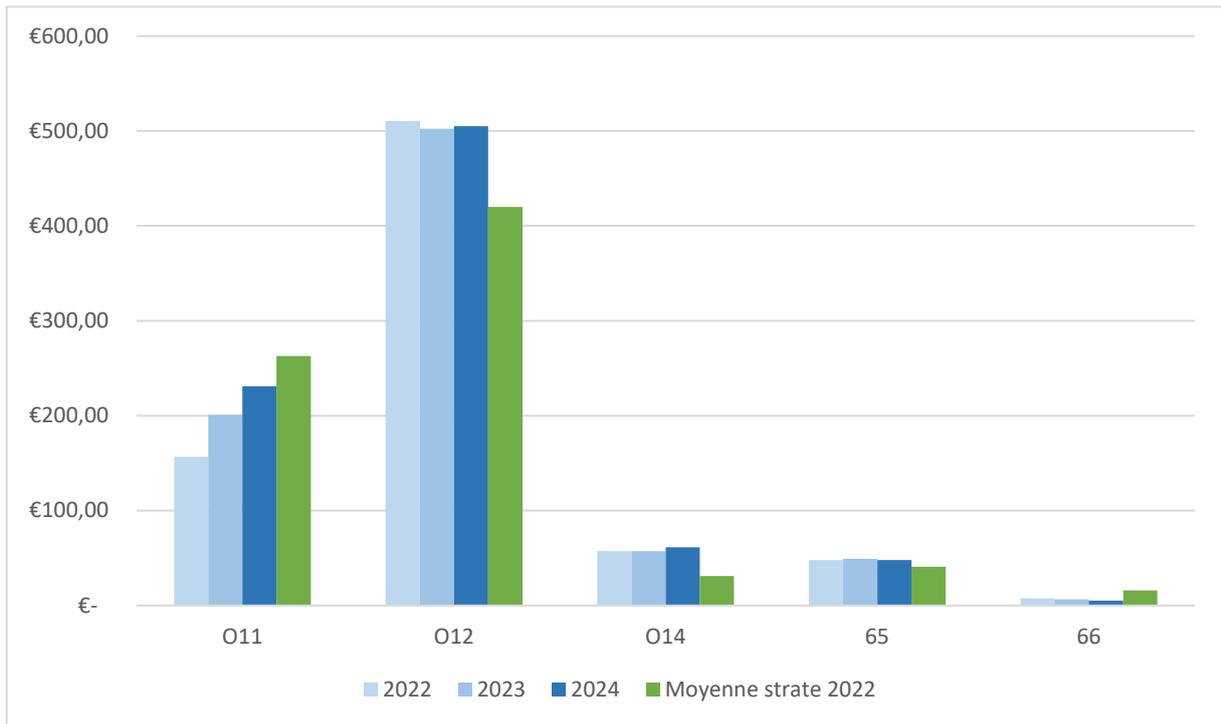
Sur ces dernières années, les dépenses par habitants sont restées légèrement inférieures aux dépenses par habitants des communes de même strate. Mais ceci n'était pas valable il y a 10 ans et n'est plus le cas depuis 2023. Même si les chiffres des moyennes datent de 2022, la situation de 2024 doit interroger.



Mais plus encore, c'est sur la structure des dépenses que les prochaines années doivent s'interroger :

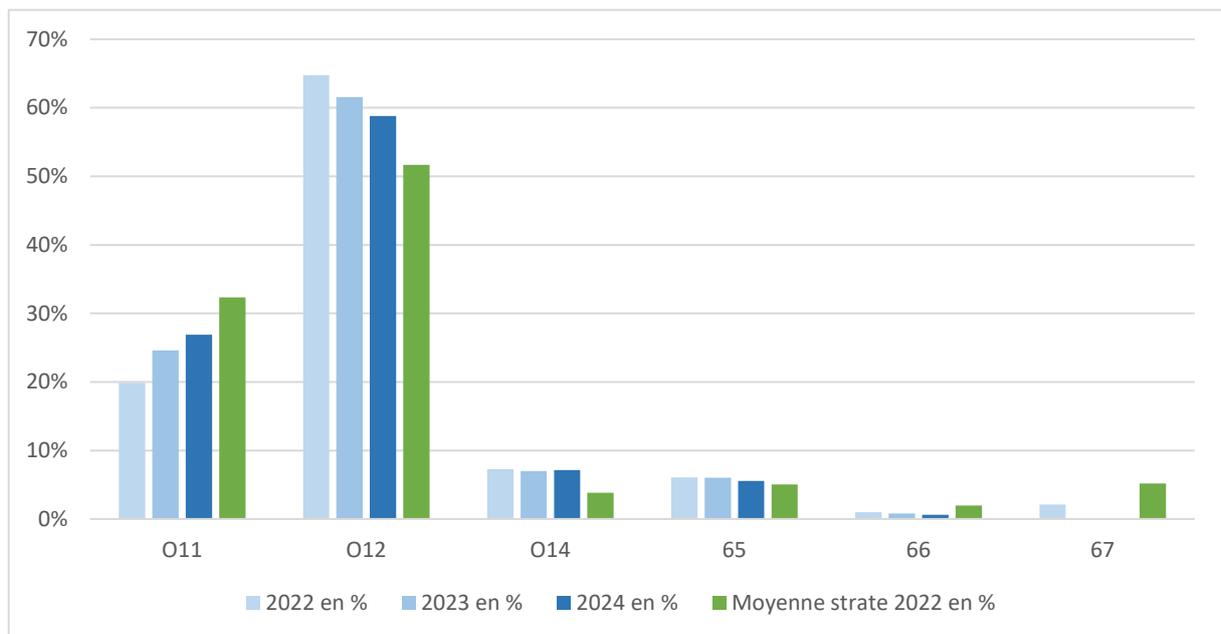
- Le 011 (dépenses courantes) apparait en forte progression mais inférieur aux moyennes.
- Le 012 (frais de personnel) sont bien supérieures aux dépenses moyennes et ceci est le cas depuis de nombreuses années
- Le 014 (Indemnité de compensation négative) est supérieure à ce qui peut être connu dans les communes de même strate
- Le 65 (Autres dépenses, comme les subventions ou les indemnités d'élus) sont légèrement supérieures à la moyenne

- Le 66 (remboursement d'intérêt d'emprunt) est logiquement inférieur aux moyennes



Tout ceci se confirme dans les ratios de % de dépense mais, sur ce point, on constate une réduction continue du chapitre O12, puisqu'il y a augmentation plus forte des autres dépenses.

Ceci montre les importants efforts dirigés dans la réduction de l'augmentation de la masse salariale mais ceci pose question car le taux d'emploi semble conforme à la moyenne et la structure salariale n'a pas fait ressortir d'artefacts ou de primes hors du commun.

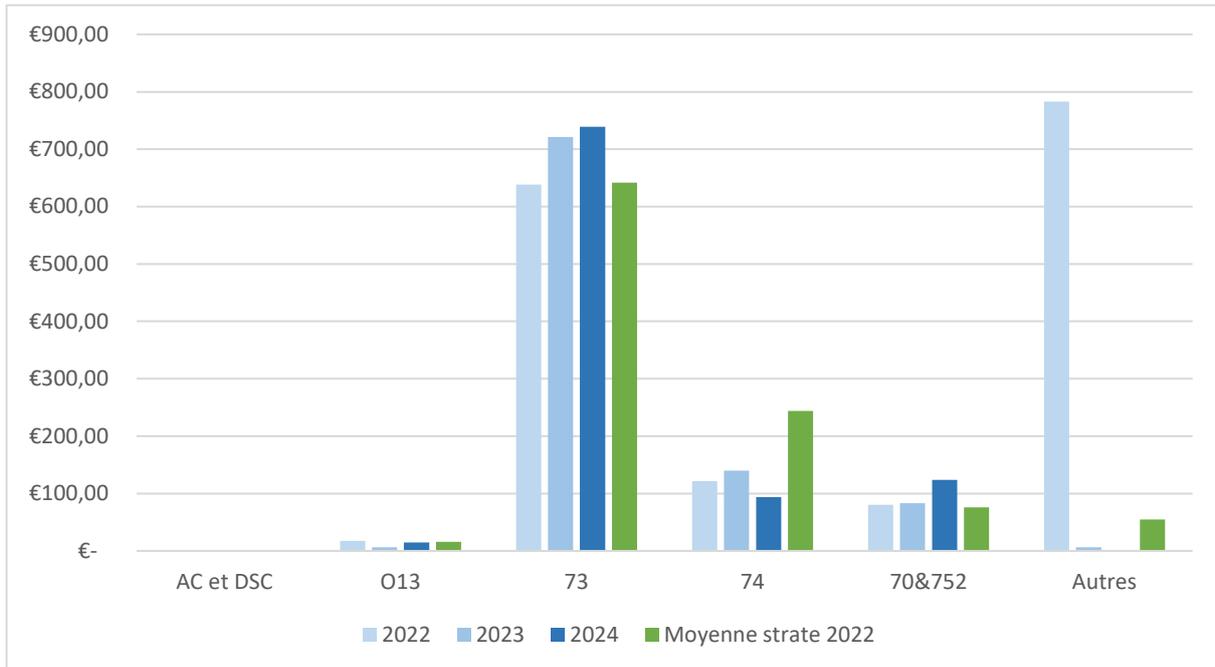


## Recettes

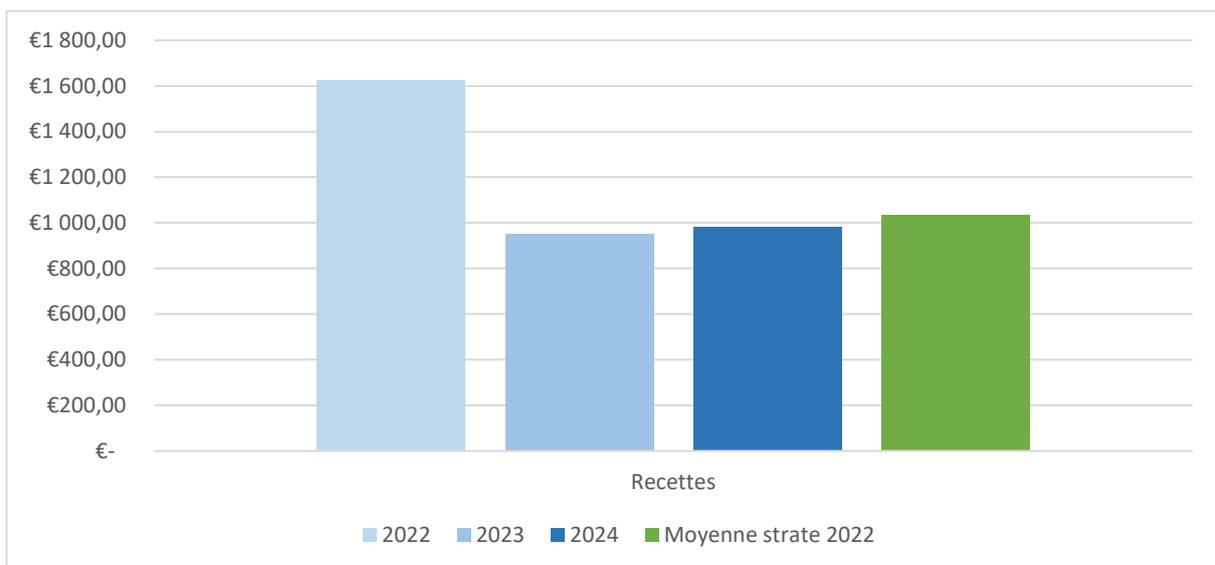
Comme évoqué, les recettes communales sont en nette augmentation et montrent une structure intéressante :

- Chapitre 70 et 752 (recettes propres) : désormais supérieures à la moyenne
- Chapitre 73 (impôts, recettes propre) : supérieures à la moyenne
- Chapitre 74 (dotations) : inférieures à la moyenne, à rechercher pourquoi
- Autres : inférieure aux moyennes, plusieurs explications pouvant être données

A noter que le chapitre 013 (remboursement de frais de personnel) est conforme voir inférieur aux moyennes ce qui dénote un absentéisme modéré et conforme aux moyennes.



Pour autant, les montants globaux de recettes par habitants restent inférieurs aux moyennes dû notamment aux différences au 74 et aux « autres » ce qu'il conviendra d'étudier



## 6. Prospective

### Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Ce document est obligatoire depuis le passage aux 3500 habitants mais ceci n'a eut lieu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et n'est donc pas encore parachevé ni validé.

Intitulé	2025	2026	2027
Groupe scolaire (solde)	250 000 €	-	-
Réfection du boulodrome et du local boules	100 000 €	-	-
Parvis église et destruction presbytère	50 000 €	200 000 €	-
Rénovation matériel informatique	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Ce document n'est qu'une feuille de route et n'est pas restrictif ou contraignant. Il vise surtout à permettre une meilleure estimation, étalement des dépenses, recherche de recettes et arbitrages à formuler.

### Investissement

Il y a de très nombreux investissements à réaliser sur les prochaines années mais les moyens pour les réaliser restent peu connus et identifiés. C'est là tout l'intérêt d'une logique en PPI.

Un maximum de subventions devront être sollicités et, en dehors des investissements modestes, un plan de financement systématiquement produit.

Beaucoup de ces investissements, et leur dimensionnement, seront tributaire du fonctionnement.

A noter que des investissements pourraient aussi avoir un effet positif sur le fonctionnement (économie d'énergie par exemple, changement de système de chauffage, passage en LED, installation de GTB...) et pourraient se financer par le biais d'« intracting »

## Fonctionnement

La situation est saine et en nette amélioration depuis 2018 mais ce point devra être surveillé de très près et toutes les possibilités tant pour le stabiliser que pour l'améliorer devront être étudiées.

Un ralentissement de l'inflation des dépenses devra être étudié tout comme une attention particulière au 012 où une étude profonde et une remise à plat s'impose.

Pour autant, une modernisation, et des frais liés, seront à réaliser et le coût réel en fonctionnement du bâtiment scolaire n'est pas encore connu mais sera logiquement plus élevés que les anciens bâtiments ou même ceux transitoires.

Une plus grande responsabilité sera demandée aux différents services avec non plus une logique d'enveloppes mais d'objectifs.

Toutes les pistes de limitation des dépenses, voir de réduction, doivent être regardées mais aussi les pistes d'augmentation des recettes. Tout en acceptant le fait que la fiscalité n'est pas la réponse à tout.

## Résultat annuel

Dans la succession du point ci-dessus, la Capacité d'Autofinancement (CAF) et l'épargne brute devraient être maintenues au niveau attendu d'approximativement 12%. Ceci permettra tant des investissements que de créer une épargne pour financer de gros projets.

Il convient aussi de continuer dans le changement de pensée intervenu en 2018 et fonctionner en résultat annuel pour le fonctionnement et pluri annuel pour l'investissement.

## Dettes

La première priorité sera le remboursement du prêt relais, d'autant qu'il n'y a pas de frais de remboursement anticipé. Ceci pour la bonne raison qu'il implique des remboursements très élevés en fonctionnement. De plus, le remboursement de l'ensemble du capital (2 millions) doit être impérativement réalisé avant le 31 décembre 2026 et qu'il n'est pas recommandé de conserver cette épée de Damoclès autrement que le temps strictement nécessaire.

Plusieurs emprunts arriveront bientôt à termes et il serait intéressant de mener une projective de possibilité d'endettement supportable par la commune pour les années à venir.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le



ID : 034-213402449-20250227-2025\_005-DE